



Partage des bien en cas de rupture de pacs

Par **moi71**, le **22/10/2008** à **21:36**

mon ami a quitté le domicile familial. nous sommes toujours liés par un pacs.
nous avons acheté à crédit une maison avant la conclusion de notre pacs. mon ex-partenaire souhaite garder cette maison, à quoi puis-je prétendre ?